



HANDBALL CANTON LES PIEUX

CHARTRE DU LICENCIÉ 2017 - 2018

Tout licencié au HBCLP s'engage à respecter cette charte, elle est associée au règlement intérieur du club

Article 1 : Tout joueur s'engage à faire preuve de respect et de politesse envers qui que ce soit : adversaires, éducateurs, dirigeants, partenaires, spectateurs, parents, arbitres, etc.

Article 2 : Tout joueur s'engage à ne jamais commettre de vol où que ce soit et dans n'importe quelle circonstance.

Article 3 : Tout joueur s'engage à ne jamais injurier, se battre, être à l'origine de conflits ou problèmes, etc.

Article 4 : Tout joueur s'engage à ne jamais commettre de dégradation volontaire (matériel, installation, véhicule, etc.) à LES PIEUX comme en dehors.

Article 5 : Tout joueur s'engage pour le bien être de chacun à respecter les règles d'hygiène qui lui seront demandées.

Article 6 : Tout joueur s'engage à être présent aux jours et aux heures des séances d'entraînement pour lesquelles il est convié, et dans le cas contraire, à prévenir le plus rapidement possible son éducateur, le responsable de sa catégorie ou un partenaire.

Article 7 : Tout joueur s'engage à être présent pour les rencontres auxquelles il est convoqué et à être à l'heure au rendez vous. En cas d'absence ou de retard, il s'engage à prévenir le plus rapidement possible, son éducateur le responsable de sa catégorie ou un partenaire.

Article 8 : Tout joueur s'engage à se présenter sur les séances d'entraînement muni de chaussures de salle, d'un short/tee-shirt ou d'un survêtement.

Article 9 : Tout joueur s'engage à offrir au club le meilleur de sa personne de manière à être représentatif des couleurs du HBCLP et de ses sponsors.

Article 10 : Tout joueur s'engage à participer à la vie du club de la manière qui lui convient: tenir la table, participer à l'organisation des événements du club, prendre son véhicule lors des déplacements, apprendre à arbitrer, devenir dirigeant, soutenir les autres équipes du club, etc.

Joueur ou responsable légal pour mineur

Signature, date et suivi de la mention "Lu et approuvé"

Le président du HBCLP, M. BERTIN ARMAND
Les Pieux, le 29 août 2017
CANTON
LES PIEUX